



## Mon employeur refuse de me payer mon dernier mois de travail

Par **karim**, le **01/09/2011** à **22:34**

Bonjour,

J'ai été embauché le 23 mai 2011 en CDI avec une période d'essai de 3 mois en tant que VRP multiscarte.

Le contrat de travail stipule que le fixe de 850€ est dû seulement si une vente est réalisée dans le mois.

J'ai contracté 3 ventes en juin 2011, 4 en juillet 2011 et malheureusement aucune en août.

Est-ce vraiment légal de ne pas me rémunérer sachant que j'ai travaillé plus de 10 heures par jour pour cette société et que j'ai même travaillé le samedi alors que ça n'était pas prévu sur le contrat ?

Ai-je un recours ?

Ps : Mon collègue est dans la même situation que moi

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

06.79.51.67.37

Par **pat76**, le **03/09/2011** à **15:05**

Bonjour

Juste un conseil, exposez votre situation à l'inspection du travail. Si vous travaillez et que vous n'êtes pas rémunéré, c'est illégal.

Que votre collègue agisse de même.